Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260205-2026_02_009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

Date de la convocation : 30/01/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le jeudi 5 février à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.
Etaient présents : Mme Lognoné Jamila et Messieurs LE MERRER Daniel, CHAMPAGNAT Pascal, POSTADJIAN Guillaume, PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François et PRIGENT Guy.
Absents : Mme DHABIT Nicole excusée, Mme TARLET Juliette procuration à Mme Lognoné Jamila et Mr Olivier TUFFIER procuration à Mr CHAMPAGNAT Pascal.
Secrétaire : MR PRIGENT Guy a été élu secrétaire.

PROJET DE DIVISION DE TERRAIN PARCELLE B 324 ROUTE DE BONNE NOUVELLE EN 4 LOTS PROPRIETE DE MME TILLY MIREILLE CESSION GRATUITE D'UNE BANDE DE TERRAIN LOT 3 et LOT 4

Madame La Maire précise que dans le projet de division de terrain parcelle B 324 route de bonne nouvelle en 4 lots un chemin communal existe côté droit des lots 3 et 4. Si la commune souhaite dans l'avenir agrandir ce chemin, il s'avère nécessaire qu'une bande de terrain sur les lots 3 et 4 soit cédée par la propriétaire à la commune.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour :

- **DEMANDE** que la propriétaire cède une bande de terrain à la commune sur les lots 3 et 4 ceci afin d'agrandir le chemin communal si nécessaire
- **PRECISE** que cette cession de terrain sera gratuite (€ symbolique)
- **PRECISE** que lors du dépôt des permis de construire pour les lots 3 et 4, il sera indiqué qu'une cession de terrain est obligatoire
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer l'acte à intervenir
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à la cession de terrain pour ces 2 lots.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lydie DOMANCICH

Certifié exécutoire par transmission, Le 16/02/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire, Lydie DOMANCICH